

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 16 décembre 2021

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation  
165 rue Garibaldi  
CS83858  
69401 Lyon cedex 03

SARL HORIZON JARDIN  
73 rue Docteur Louis Destre  
42100 SAINT ÉTIENNE

Dossier suivi par : Agnès ABRASSART  
Qualité : Gestionnaire agréments  
Poste téléphonique : 04.73.42.14.70  
E-mail : [agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

**AGREMENT**

**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL  
INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-2015 du 21 juin 2018 portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Monsieur Michel Sinoir, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

**L'organisme**      **SARL HORIZON JARDIN**  
**domicilié à**

*73 rue Docteur Louis Destre  
42100 SAINT ÉTIENNE*

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : RH01932**

pour effectuer ses activités

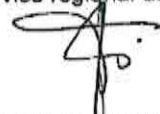
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- **d'application en prestation de service, hors traitement de semences : OUI**
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

| <i>SITE</i>         | <i>ADRESSE</i>                                     | <i>N° SIRET</i>    |
|---------------------|----------------------------------------------------|--------------------|
| SARL HORIZON JARDIN | 73 rue Docteur Louis Destre<br>42100 SAINT ÉTIENNE | 518 859 376 000 15 |

Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes  
et par délégation,  
le chef du service régional de l'alimentation,



Patricia ROOSE